



### Avis au public

Conformément à l'article 82 de la loi communale du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public qu'en sa séance du 13 mai 2026, le collège des bourgmestre et échevins de Kopstal vient de prendre un règlement d'urgence temporaire de la circulation.

En vertu de ce règlement, il a été décidé de rétrécir une partie de la voie carrossable et de barrer le trottoir côté chantier hauteur numéro 36, rue Paul Binsfeld à Bridel en raison de travaux de voirie (fouilles pour raccordement au réseau d'eau potable) du 18 mai 2026 au 22 mai 2026 inclus.

Il est précisé que les contraventions aux dispositions dudit règlement seront punies conformément à l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Le texte dudit règlement est à la disposition du public, à la maison communale, où il peut en être pris copie sans déplacement, le cas échéant.

Kopstal, le 13 mai 2026

Pour l'Administration communale

Le bourgmestre,

Pour le secrétaire communal empêché,  
le secrétaire communal adjoint,

